
Séance du 15 avril 2008

OBJET : Travaux d'éclairage de la façade de l'église.

L'an deux mille huit et le 15 avril à 18H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRESENTS : Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne, Mme CAMPERGUE Nathalie, Mme GATZLER Catherine, Mme HANNINGER Ursula, M. AMESTOY Pierre, M. GUITON Nicolas, M. ROSELLO José, SEPOLD Alex,.

Madame BATAILHOU-VILLET Evelyne a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux d'éclairage de la façade de l'église détaillés ci-dessous:

- Confection de 11 mètres de tranchée, remblayée en concassé 0/20.
- Pose de 2 projecteurs encastrés de sol 70W IM équipés de filtres ellipsoïdal et correcteurs de température pour éclairer la façade. Les projecteurs seront posés après réfection de la place, des réservations étant laissées en attente.
- Pose de 5 appliques à LED 18x1W dans les ouvertures des cloches.
- Pose d'un coffret de commande avec horloge hebdomadaire.

Le coût total de ce projet est estimé à 11 221 €.

Monsieur le Maire précise que le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 3 249 €.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 3 249 euros, et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif/supplémentaire de 2008.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée
exécutoire a été publiée et transmise au
Représentant de l'Etat le 25/04/08

Le Maire, P.BEDEL

